



Cowansville

GRANDIR - RAYONNER - PROSPÉRER

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1858-03-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 1858

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté à la séance ordinaire tenue le 17 février 2020, le *Règlement numéro 1858-03-2020 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 1858*.

Ce projet de règlement a pour but d'autoriser de façon limitative l'usage de réparation de véhicules récréatifs dans la zone RUR-2, sous les conditions édictées dans le projet de règlement. La zone est située dans le secteur nord de la Ville, près de la route 139 et du chemin Brosseau.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement a été approuvé par la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi le 17 mars 2020, date à laquelle il est entré en vigueur. Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée situé au 220, place Municipale à Cowansville, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Cowansville, ce 25 mars 2020.

La greffière,
Julie Lamarche, OMA